

Communiqué



Société anonyme au capital de 719.200,16 €
327 500 849 RCS Bobigny

L'assemblée générale à caractère mixte s'est tenue, au siège social, à La Plaine Saint Denis, le 27 juin 2017 ; le détail des votes est présenté ci-après :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes sociaux.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2016

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat proposé.

TROISIEME RESOLUTION

Présentation des rapports sur les options et l'attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des conventions poursuivies.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération de Monsieur Morgan OHNONA, Président Directeur général

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité des actionnaires, lesdits principes et critères.

SIXIEME RESOLUTION

Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au Président directeur général

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité, les éléments de rémunération jusqu'au 30 avril 2017

SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale a autorisé, à l'unanimité, le conseil d'administration à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 3 % du capital de la société, pour une durée de 18 mois.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

HUITIEME RESOLUTION

Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres

L'assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, jusqu'au 27 juin 2019, à annuler tout ou partie des actions de la société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé.

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoir en vue des formalités légales

Résolution adoptée à l'unanimité

Lors de cette assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, possédaient 4.107.251 des actions formant le capital social sur les 4.495.001 existantes et le nombre total de droits de vote étaient de 7.933.271 sur 8.372.216 existants au jour de l'assemblée.